

CASA ALIANZA SUISSE

Genève

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

POUR L'EXERCICE 2023

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire des membres de
CASA ALIANZA SUISSE
Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de Casa Alianza Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

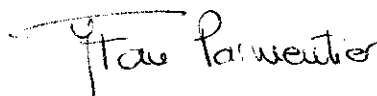
Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du résultat ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Genève, le 27 mars 2024.

YFP/chb 4/3

FIDUSAFE S.A.



Y. Favre Parmentier
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : bilan et comptes de profits et pertes
annexe aux comptes